Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260911-DEL2026_089-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	28

Vote
A l'unanimité Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 11 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaussais-sur-Mer s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ORVEILLON Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/09/2026.

Présents : M. ORVEILLON Philippe, Maire, Mme AMOURET Anne, Mme ARMANGE Cécile, M. BONENFANT Mikaël, Mme BROUSTÉ Chrystelle, Mme CHASSEVENT Marie, Mme DE SALINS Catherine, Mme DURETZ Laurence, Mme FRÉTIGNÉ Claudine, M. JÉGARD Yann, M. LANGERON Christophe, M. MAREC Jean-Pierre, Mme MERRIEN Violaine, Mme OLEK Anne-Sophie, Mme PARIS Pascaline, M. QUICLET Pierre, M. RAHARD Ludwig, M. RENOU Patrick, M. ROUSSEL Christian, Mme TIRÉ Maryse, Mme VOLTON Estelle

Excusés ayant donné procuration : M. BERTIN Yann à M. RENOU Patrick, Mme JOUANNEAU Estelle à M. QUICLET Pierre, Mme MARIN Magali à Mme CHASSEVENT Marie, Mme NEZOU Marie-Reine à Mme DE SALINS Catherine, M. PARDO Gregory à Mme MERRIEN Violaine, M. VILLENEUVE Guillaume à M. BONENFANT Mikaël, M. WAGLER Henrique à M. RAHARD Ludwig

Absent : M. HASLAY Jean-Michel

A été nommé secrétaire : M. BONENFANT Mikaël

2026-089 – Renouvellement de l'adhésion à l'Association " les Amis de la Gendarmerie

Rapporteur : Philippe ORVEILLON, Maire

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
CONSIDÉRANT *que l'association « Les amis de la Gendarmerie », association à but non lucratif régie par la loi 1901, a pour objet de promouvoir et transmettre les valeurs de la Gendarmerie, et de soutenir les gendarmes dans leurs missions au service de la population ;*
CONSIDÉRANT *l'intérêt pour la Commune de développer une relation partenariale forte avec les forces de l'ordre du territoire et notamment la Gendarmerie Nationale ;*

L'Association « Les Amis de la Gendarmerie » est une association reconnue d'intérêt général qui a pour vocation principal de mieux faire connaitre la Gendarmerie.
L'association « Les amis de la Gendarmerie » incite les collectivités territoriales à soutenir la gendarmerie en devenant membre de leur association. Cette démarche répond au souhait du Directeur général de la Gendarmerie Nationale d'accroitre la présence des gendarmes sur le terrain et de renforcer les liens avec les élus.

Cette association a pour objet de :

- Promouvoir les valeurs portées par la Gendarmerie Nationales,
- Transmettre ces valeurs aux jeunes générations,
- Soutenir les gendarmes dans leurs missions au service de la population,
- Consolider les liens entre la gendarmerie et la Nation,
- Entretenir un réseau associatif qui regroupe des adhérents chargés d'assurer le rayonnement de l'association au profit de la Gendarmerie Nationale

Les montants récoltés permettent notamment de contribuer à apporter des moyens supplémentaires aux dotations réglementaires mise en place par l'Etat. Ces équipements et matériels de sécurité contribuent ainsi à renforcer l'action des gendarmes dans leurs missions au service de la population.

L'adhésion de la Commune de Beaussais-sur-Mer à l'association « Les amis de la Gendarmerie » illustre ce lien essentiel qui existe entre deux « forces humaines », ancrées dans les territoires : l'élu et le gendarme, au service des concitoyens. C'est donc un signe de reconnaissance de la Commune que d'y adhérer.
Cette décision relevant des pouvoirs de l'assemblée délibérante, il vous est donc proposé de vous prononcer sur cette proposition d'adhésion.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260911-DEL2026_089-DE

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur le sujet. Aucune question n'est soulevée.

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité**, décide de :

- **DECIDER** de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association « Les Amis de la Gendarmerie », en soutien aux actions et missions de la Gendarmerie Nationale, et notamment sur le territoire ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision,
- **APPROUVER** que le montant de l'adhésion annuelle est de **100 euros** pour l'année 2026
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget communal 2026

En mairie, le 14/09/2026
Président de séance :
M. ORVEILLON Philippe, Maire



Secrétaire de séance :
M. BONENFANT Mikaël

